

COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

**DELIBERATION N° DEL2024/11/21-11**  
**Du conseil municipal du 21 novembre 2024**

**Date de convocation : 15 novembre 2024**

**Date d'affichage de la liste des délibérations : 28 novembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 novembre à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

Accusé de réception en préfecture  
050-21500845-20241128-DEL20241121-11-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, DEROUET Richard, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, Mesdames LECONTE Marie-France, LERAUX Muriel, ROUCHERE Anne-Marie, YBERT Sandra, MALERBA Lydie.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Madame FORNERET Sarah qui donne pouvoir à Madame ROUCHERE Anne-Marie, Madame GALMEL Isabelle qui donne pouvoir à Madame LERAUX Muriel, Madame JOUANNE Lydie qui donne pouvoir à Monsieur JARDIN Rodolphe

Absent(s) : non excusés : 0

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Procurations : 3

Votants : 15

Madame LECONTE Marie-France a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT**

Le Conseil Départemental de la Manche sollicite le conseil municipal afin de participer au Fond de solidarité pour le Logement (FSL). Ce fond de solidarité est un dispositif départemental dont l'objectif est d'aider les personnes en difficultés à accéder ou se maintenir dans un logement, par le biais d'aides financières et de mesures d'accompagnement.

Le montant de la participation de la commune est calculé selon la base suivante : 0.60€ par habitant soit pour la commune de Bricqueville la Blouette (553 habitants) une participation d'un montant de 331.80€ .

**Où l'exposé de Monsieur JARDIN Rodolphe et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **ACCORDE** la participation de la commune au Fond de Solidarité Logement du Conseil Départemental de la Manche pour un montant de 331.80 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2024, section fonctionnement.

La secrétaire de séance  
**Marie-France LECONTE**

Le Maire  
**Rodolphe JARDIN**

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.  
Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture le  
Publication sur le site internet le 28 NOV. 2024

28 NOV. 2024